



Indivision pleine propriété

Par **colinette**, le **01/08/2014 à 20:39**

Bonjour,Je possède les 2/3 en pleine propriété, mais, en indivision avec mon voisin agriculteur(l'autre tiers),d'un terrain d'accès de 472m².Le chemin d'accès(158m²) est très fortement dégradé par le passage des engins agricole et lourdes remorques .- Comment seront répartis les frais de remise en état ?- La voie d'accès est de 158m² . Le reste est en gazon , quels sont mes droits sur ces 314m² restants ou mon voisin ne va jamais . D'après lui je n'ai aucun droit de plantation , ni clôture légère . Est-vrai ?rn rnMerci infiniment pour votre avis et votre réponse .

Par **aguesseau**, le **02/08/2014 à 08:58**

bjr,les frais sont à la charge des indivisaires au prorata de leurs parts dans l'indivision dans votre cas, vous aurez à supporter les 2/3 des frais.rnpour les travaux sur le terrain indivis, il vous faut l'accord de l'autre indivisaires sauf à demander une autorisation à un juge.rncdt

Par **colinette**, le **02/08/2014 à 12:37**

Merci beaucoup pour votre réponse, Aguesseau ,rnMais puisque c'est mon voisin qui dégrade (j'en ai les preuves) , et je n'ai moi-même qu'une voiture légère , n'y a t'il pas un recours . Il me parait injuste de devoir payer,de plus il exige le plus cher, un enrobé pour résister aux passages des tracteurs et autres , ce qui reste du chemin était en goudronnage simple . Car c'est une ancienne propriété agricole ,(le matériel était léger avant) , reprise par des jeunes en GAEC , ils développent leur exploitation , le matériel est très lourd ,donc dégradation rapide et

importante , mais dois-je faire les frais de leurs exigences ?
De plus ils passent sur les bords de mon terrain devant la maison (qui ne fait pas parti de l'indivision) qui borde le chemin, et écrasent tout . Donc impossible d'avoir quelque chose de propre devant la maison(flaques d'eau, fleurs écrasées etc...) . Ils évoquent l'étroitesse du chemin et ne peuvent faire autrement car le matériel actuel est trop large .
Dois-je supporter cela ? . Je voudrais faire borner,pour clôturer la partie qui m'appartient, comment seront répartis les frais de bornage ?
Merci à l'avance de votre réponse .